



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 :  
égalité entre les sexes, développement et paix  
pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par International Women's Year Liaison Group, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## **Déclaration**

International Women's Year Liaison Group regroupe 36 organisations nationales de femmes, dans l'objectif commun de parvenir à une société fondée sur l'égalité entre les sexes. Nous pensons que « l'indépendance économique des femmes », un thème récurrent dans le contexte de l'autonomisation des femmes, est la clef pour parvenir à l'égalité des sexes dans la société, et que la participation active des femmes à tous les niveaux du processus de prise de décision est essentielle à cette fin.

### **Les facteurs entravant l'indépendance économique des femmes**

Il est affirmé que la persistance de la structure par sexe a été le coupable, continue d'empêcher le Japon, une démocratie stable avec une structure économique fiable, de parvenir à l'égalité entre les sexes, comme en témoigne la lenteur de la réponse du Gouvernement aux recommandations passées et présentes par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/C/JPN/CO/7-8).

Il est également indiqué que le fait que les femmes n'ont pas beaucoup participé dans la plupart des processus de prise de décision, que ce soit au sein de gouvernements (aux niveaux national et local) ou des entreprises, par des préjugés sexistes structurés, bien que nous ayons eu la Constitution qui garantit l'égalité devant la loi et interdit la discrimination dans les relations politiques, économiques ou sociales, en raison du sexe (Article 14) depuis 1947.

Tenant compte du fait que la structure à prédominance masculine, avec peu de femmes participant à la prise de décisions, a permis (1) d'adopter la loi sur la famille qui contraint un conjoint à abandonner juridiquement son nom de jeune fille lors du mariage, par conséquent, à renoncer à la continuité dans la poursuite de la personnalité individuelle, (2) de maintenir les codes fiscaux incitant les femmes mariées à choisir l'état de dépendance pendant le mariage, ajouté au (3) régime national de pension de vieillesse fondé sur son propre revenu gagné, qui décourage les femmes mariées à demander le divorce en raison de l'incertitude financière, il va sans dire que les ménagères, qui manquent d'indépendance économique, n'ont pas suffisamment de pouvoir pour négocier durant le processus, (4) d'établir la jurisprudence du divorce, dans laquelle il n'y a pas de pension alimentaire ni de garantie d'une répartition égale des biens acquis pendant le mariage, et (5) de promouvoir des systèmes de soins pour les jeunes, les personnes âgées, les infirmes et autres personnes défavorisées, qui, en fait, dépendent en grande partie des soutiens de famille de nouveau à choisir de quitter leur emploi pour s'occuper de ceux qui en ont besoin. Ces caractéristiques sont souvent expliquées comme promouvant les intérêts des femmes, mais en fait, poussent les femmes à choisir l'état de dépendance des ménagères. Nous estimons qu'il est de la plus grande urgence d'accroître la participation des femmes dans tous les processus de prise de décision dans la vie politique et les milieux d'affaires pour modifier ces schémas sexistes.

### **Politiques gouvernementales**

Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Gouvernement actuel pour autonomiser les femmes et promouvoir l'égalité des sexes, telle qu'elle est exprimée

dans l'annonce faite par le Premier Ministre lors de la soixante-huitième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies le 26 septembre 2013, et espérons sincèrement que ces paroles magnifiques n'avaient pas été dites en vain.

Nous nous félicitons également des propositions annoncées récemment en octobre 2016 par les différents partis politiques, dont les partis au pouvoir, à savoir le Parti démocratique libéral et le parti Komei ainsi que ceux de l'opposition, c'est-à-dire Minshin To (parti démocratique), le parti communiste du Japon, Seikatsu no To (People's Life Party), le parti social démocrate, Nihon Ishin no Kai (Groupe de la réformation du Japon); sous diverses formules, pour encourager les partis politiques à l'égalisation du nombre d'hommes et de femmes parmi les candidats aux élections nationales et locales.

### **Notre engagement**

Nous estimons qu'il est extrêmement important d'inciter les femmes à participer activement à toutes les élections et de les inciter à se porter candidates à des fonctions publiques et, bien sûr, à voter selon notre propre bon jugement, de sorte que suffisamment de femmes participent à tous les processus de prise de décision, et que toutes ces lois sexistes soient abrogées, et les jurisprudences annulées. Nous pensons que c'est le principe fondamental d'une société libre et démocratique que des femmes expriment leur propre volonté, plutôt que de dépendre des hommes prétendant « comprendre et réaliser les souhaits des femmes à leur place ».